

FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET CADRE ACTION

Principes du cadre action

Dans le contexte de généralisation des classes à PAC, le **cadre action** est un projet départemental élaboré en partenariat avec les structures culturelles et les artistes et propose une offre pré négociée pour aider les enseignants. A partir de la proposition générale, il s'agit de construire un projet de classe original en y intégrant les aspects interdisciplinaires en fonction des programmes et du projet d'école ou d'établissement.

Ce projet doit être présenté sur le formulaire habituel (volet culturel) et parvenir rédigé, cosigné par les partenaires culturels (avec qui ils prendront contact pour concevoir plus précisément leur projet) et signé par l'IEN de la circonscription ou le chef d'établissement.

LE PLANCHER MUSICAL INFORMATISE

1-CARACTERISTIQUES

DOMINANTE ARTISTIQUE OU CULTURELLE : Musique

LES PARTENAIRES CULTURELS : GAM Pau : www.gampau.fr

LES INTERVENANTS : Équipe du GAM

INITIATEURS DU PROJET : Marie-Hélène LARRICQ- CPDEM/ Anne Lacassagne- responsable formation GAM

NIVEAU CONCERNE : CM1/CM2

II - OBJECTIFS

Culturels / Artistiques/ Pédagogiques

- ✚ Entrer dans l'écoute collective par le jeu **et être attentif à notre propre environnement sonore**
- ✚ Découvrir des sonorités nouvelles à travers les nouvelles technologies.
- ✚ Développer les capacités d'écoute, de mémoire et de créativité au travers des itinéraires sonores qui seront proposés
- ✚ **Construire des petits formes musicales autour de la notion de paysages sonores**

Pour les objectifs plus détaillés des projets scolaires, voir sur le site du GAM à l'adresse suivante : <http://gampau.fr/>

III – DESCRIPTIF DES ACTIONS

Le GAM :

Le Groupe d'animation musicale intervient dans le milieu scolaire depuis 1982, proposant des projets variés de création musicale. Les enseignants désireux d'entreprendre une recherche musicale dans leur classe peuvent s'adresser au GAM afin d'établir en collaboration ce projet selon leurs objectifs de classe.

Les nouveaux locaux du GAM sont au 26 av. des Lilas (face au jardin public allées de Morlaas)
Et regroupent aussi salle gamelan / salle plancher musical / studio musique informatique

Le plancher musical




Cet instrument **parcours sonore**, peu répandu à l'échelle nationale, est destiné à la découverte des sons, dans un cadre collectif pour les enfants. Il s'inscrit dans la démarche initiée par le GAM sur la Région dans le domaine de l'enseignement et de la création musicale, dans une volonté de démocratisation de la musique contemporaine. Son développement participe au rayonnement culturel du territoire.

Il se constitue d'un damier de 64 cases (3 m x 3 m) munies de capteurs activés par le poids du corps. Le plancher est un instrument polyphonique. Chaque case déclenchant une séquence sonore générée par un ordinateur.

Déroulement pour un projet de 4 séances :

1^{ère} séance : Classe entière (2h30 à 3h) : Présentation du plancher musical et de différents dispositifs électro-acoustiques, écoute de pièces de ce type de répertoire, découverte de partitions graphiques.

De la 2^{ème} à la 4^{ème} séance classe séparée en 2 groupes (2h pour chaque demi groupe par séance)

-  Découverte et pratique sur le plancher musical
-  Création de paysages sonores utilisant à la fois le plancher musical mais aussi des percussions contemporaines
-  Mise en forme et restitution des travaux de chaque demi- groupe

Pour plus d'informations sur cette structure, consulter le site du GAM de Pau à l'adresse suivante :

http://gampau.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=112&Itemid=279&82f08378e8afcb05f0b89c38a1b7e8d=a36e7e4d44930798483cb824655a8997

Le cadre proposé n'est pas rigide, chaque enseignant en collaboration avec les intervenants l'adapte à son projet

IV-AIDE A LA FICHE FINANCIERE

Budget indicatif pour 1 classe 15h d'intervention, avec 1^o séance classe entière + 6h en 2 demi-groupes **1083 €**

Prévoir les déplacements en bus pour se rendre au GAM(*)

Le plancher ne se déplace dans un lieu (que si une résidence sur 8 à 15 jours est envisagée) ; il s'agit alors d'un projet relayé par les services (culturels) d'une ville, et qui concerne alors plusieurs établissements primaires ou secondaires ou autres publics de la zone.